PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Commune de Houlgate

Le préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral **du 20 septembre 2021 modifié le 1er octobre 2021,** il est procédé, durant 17 jours, **du mardi 19 octobre 2021 à partir de 09h00 au jeudi 04 novembre 2021 à 17h00**, à une **ENQUÊTE PUBLIQUE** relative au renouvellement **de la concession de la plage naturelle de Houlgate** au profit de la commune. La concession représente une superficie de 300 000 m² pour un linéaire de 2000 m de rivage.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables librement :

- En version numérique sur le site internet dédié : **https://www.registre-dematerialise.fr/2651** et sur le site internet des services de l'État dans le Calvados www.calvados.gouv.fr (rubrique « Publications/Avis et consultation du public/Avis d'enquête publique ») ;
- Sur support papier en mairie de Houlgate, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados (10 boulevard du Général Vanier à CAEN, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse **: https://www.registre-dematerialise.fr/2651**
- Sur le registre d'enquête papier déposé à la mairie de Houlgate aux jours et heures d'ouverture au public
- Par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie :

Mairie de Houlgate
10 boulevard des Belges
BP 28
14 510 HOULGATE

Des postes informatiques connectés sont mis à disposition du public gratuitement aux jours et heures d'ouverture au public en mairie de Houlgate ainsi qu'à la DDTM du Calvados.

Suite à un empêchement du commissaire enquêteur initialement désigné, Monsieur Alain ESTEVE est nommé commissaire-enquêteur et se tient à la disposition du public pour recevoir les observations des personnes intéressées en mairie de Houlgate les :

- **mardi 19 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;**
- **samedi 23 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 04 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire par courrier à l'adresse de la mairie, par courriel à l'adresse **mairie@houlgate.fr** ou par téléphone au **02.31.28.14.00.**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur les sites internet du registre d'enquête dématérialisé et celui des services de l'État du Calvados, en mairie de Houlgate et à la DDTM du Calvados.

Le préfet du Calvados pourra accorder la concession de plage à la commune de Houlgate par arrêté préfectoral.